



1er novembre 1978

3003 Berne, le 4 octobre 1978

4ème Confrontation européenne des Villes historiques
 Fribourg 1981

Département politique. Proposition du 4 octobre 1978 (annexe)
 Département de l'intérieur. Co-rapport du 24 octobre 1978
 (adhésion)
 Département des finances et des douanes. Co-rapport du
 16 octobre 1978 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Le représentant de la ville de Fribourg à la 3ème Confrontation des villes historiques, qui se tiendra à fin novembre 1978 à Munich, est autorisé à lancer l'invitation pour que la 4ème Confrontation se tienne en 1981 dans sa ville.
2. Les frais de cette manifestation, budgétés à un montant global maximum de 150'000 francs, sont répartis par tiers entre la Confédération, le canton et la ville de Fribourg. Une somme de 50'000 francs est portée au budget de l'année 1981, à l'article budgétaire 201.493.20 "Conseil de l'Europe" du département politique.

Extrait du procès-verbal:

- EPD 15 pour exécution
- EDI 5 pour connaissance
- FZD 7 " "
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

SHINDLER





EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL
 DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

o.121.22

o.191.269 - MLA/bü

3003 Berne, le 4 octobre 1978

DistribuéeAu Conseil fédéral

4ème Confrontation européenne
 des Villes historiques
 Fribourg 1981

I

Les villes et pouvoirs locaux en général tiennent une place particulière pour la mise en oeuvre d'une politique de sauvegarde et de conservation du patrimoine architectural. Sous l'égide du Conseil de l'Europe, différents organes ont été mis sur pied à cet effet. Deux Confrontations européennes des villes historiques se sont déjà tenues. Organisées par la Conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, en association étroite avec l'organisation non gouvernementale Europa Nostra, la première a eu lieu à Split (Yougoslavie) en 1971 et la seconde à Strasbourg en 1976, sur le thème du "Centre historique dans l'évolution de la ville contemporaine". Une troisième Confrontation des villes historiques se tiendra cette année en Bavière, à Munich/Landshut, du 30 novembre au 1^{er} décembre prochains, consacrée au thème des "Villes et villages historiques dans leur cadre régional".

La tenue d'un congrès de cette importance, dans notre pays, offrirait un intérêt particulier, rassemblant les membres et représentants des villes historiques d'Europe en vue de comparer ensemble leurs expériences et d'apprécier les méthodes utilisées en matière de conservation du patrimoine architectural et de renouveau urbain. Vu l'intérêt de l'opinion publique pour ces questions et

./.



la part grandissante prise par les villes elles-mêmes pour prôner de telles mesures, comme on a pu déjà le voir avec l'Année européenne du patrimoine architectural et la Conférence de lancement de Zurich, le rejaillissement d'un tel Congrès constituerait un facteur non négligeable. Enfin, l'impact touristique résultant d'une telle manifestation et la valorisation de l'image du pays par la découverte de son patrimoine architectural doivent être aussi pris en considération.

II

Des contacts préalables ont été pris tendant à tenir la 4ème Confrontation en 1981 en Suisse, de préférence dans une ville de Suisse romande. Fribourg a rallié les suffrages, paraissant remplir le mieux les exigences, à la fois par la richesse de son patrimoine architectural et sa capacité d'accueil. Il faut en effet compter avec la présence d'environ 300 à 350 participants, représentant près de 200 villes européennes. Les autorités de la ville et du canton de Fribourg se sont déclarées prêtes à accueillir le Congrès en 1981, dont la date précise restera encore à fixer entre le printemps et l'automne. Il ne conviendrait dès lors plus qu'à présenter officiellement cette offre lors de la prochaine Confrontation qui doit se tenir à Munich/Landshut, du 30 novembre au 1^{er} décembre prochains.

III

En vue de jeter déjà les grandes lignes et de poser les termes de cette candidature et afin de procéder, en particulier, à l'examen de ses implications financières, une réunion préparatoire s'est tenue à Fribourg le 27 septembre 1978. A cette réunion, présidée par le syndic de Fribourg, M. Nussbaumer, ont pris part des représentants de la ville et du canton de Fribourg, un représentant du

Département politique fédéral et le professeur Alfred Schmid. Ce dernier, en tant que président de la Commission fédérale des monuments historiques et comme président du Comité Directeur pour l'aménagement du territoire et du patrimoine architectural (CDAT) au Conseil de l'Europe, s'est montré d'un conseil particulièrement précieux par sa connaissance des problèmes traités dans ces confrontations.

Le thème de la 4ème Confrontation ne pourra être connu définitivement qu'au moment de l'adoption de la déclaration finale lors de la Confrontation de Munich. Il peut toutefois déjà être établi avec quelque certitude, sur la base notamment des propositions discutées au sein du CDAT présidé par le professeur Schmid, que le thème choisi sera marqué par la campagne européenne pour le renouveau urbain que le Conseil de l'Europe a décidé de lancer et qui devrait culminer à fin 1981. Il semble opportun que pour le choix de la date et des thèmes, la Confrontation de Fribourg s'insère dans ce processus, pouvant, le cas échéant, aller jusqu'à coïncider avec la Conférence de lancement. Des propositions à cet effet sont encore l'objet actuellement d'un examen au sein des réunions des Délégués des ministres.

En principe, la préparation des Confrontations des villes historiques est assurée au travers d'un groupe de travail ad hoc qui ne devrait être mis sur pied qu'après la réunion de Munich. Les représentants des diverses instances concernées se réuniront à Fribourg et à Strasbourg pour examiner de manière approfondie tous les points encore pendants du programme et de l'organisation de la manifestation.

IV

La nécessité d'assurer une couverture financière à cette manifestation qu'il est prévue d'accueillir à Fribourg, suppose que dès maintenant un budget estimatif soit établi en vue de l'annonce à

faire à Munich le 30 novembre prochain.

Pour un Congrès de cette ampleur devant compter sur la présence de représentants venus de toutes les villes d'Europe, et qui devrait durer trois à quatre jours, un programme social doit être établi. Pour s'inspirer des précédents, lors des Confrontations de Strasbourg et de Munich, il faudra prévoir un programme de visites et une journée entièrement consacrée à une excursion qui pourrait avoir pour but Morat ou Gruyères. L'excursion pour Morat se ferait en train spécial au départ de Fribourg. En outre, des réceptions et dîners devront être offerts aux congressistes à charge du canton, de la ville de Fribourg et de la Confédération. A cet effet, une fourchette se situant entre un montant de 100'000 et 130'000 francs pour la couverture de ce programme social devrait être envisagée.

En ce qui concerne la partie technique et organisationnelle, le Conseil de l'Europe mettra à disposition le personnel administratif et technique et les interprètes nécessaires en 4 langues et prendra à sa charge les honoraires des rapporteurs, ainsi que la diffusion et impression des documents de séance. En revanche, le pays et la ville-hôte auront à pourvoir aux locaux et à leur équipement technique -installation d'appareils de traduction simultanée en 4 langues et micros- et à assurer la reproduction des documents (Rank Xerox). Le budget pour la partie technique serait ainsi de l'ordre de 20 à 25'000 francs.

Sur la base des indications qui précèdent, un budget estimatif global avoisinant les 150'000 Frs pourrait être ainsi établi. Ce chiffre étant une estimation maximale ne devrait en aucun cas être dépassé. Il paraît indiqué, étant donné l'intérêt que notre pays témoigne à l'organisation de Strasbourg et aux problèmes évoqués ci-dessus, que le Département politique offre son soutien financier à la tenue de cette Confrontation des villes historiques à Fribourg. Il dispose à cet effet d'un crédit à l'article budgétaire 201.493.20 "Conseil de l'Europe". Selon un usage régulièrement suivi pour des manifestations de ce genre, il conviendrait d'envisager une répar-

- 5 -

1781
 titution par tiers entre les autorités intéressées par cette Confrontation de Fribourg, à savoir la Confédération, le canton et la ville de Fribourg.

1er novembre 1978
 Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

proposer:

- 1) Le représentant de la ville de Fribourg à la 3ème Confrontation des villes historiques, qui se tiendra à fin novembre 1978 à Munich, est autorisé à lancer l'invitation pour que la 4ème Confrontation se tienne en 1981 dans sa ville.
- 2) Les frais de cette manifestation, budgetés à un montant global maximum de 150'000 Frs, sont répartis par tiers entre la Confédération, le canton et la ville de Fribourg. Une somme de 50'000 Frs est portée au budget de l'année 1981, à l'article budgétaire 201.493.20 "Conseil de l'Europe" du Département politique.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL


 Pierre Aubert

Pour rapport joint:

- Département de l'intérieur
- Département des finances et des douanes

Extrait du procès-verbal:

- Département politique fédéral, en 15 exemplaires
- Département fédéral de l'intérieur, en 5 exemplaires
- Département fédéral des finances et des douanes, en 5 exemplaires

Extrait du procès-verbal:

- EPD 15 pour exécution
- JPD 5 pour connaissance
- FZD 1 " "
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:
 Le secrétaire,

